

PROCES-VERBAL DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLONGES
En date du 11 avril 2024 à 19H30 à la salle du Vuache de CHALLONGES

Présents : Sophie COLAS, Damien BORNENS, Serge JOURNAL, Catherine DOUKMEDJIAN, Bernadette BOCCON, Lydie PLAT, Eddy TRANCHAND, Lucie BRILLAT Jean-Luc KOHLER, Tom BORDIGONI

Excusés: Jacques BARUT pouvoir à Serge JOURNAL, Jérôme LEGEROT-GERMAIN pouvoir à Catherine DOUKMEDJIAN, Stéphanie DUCRUET pouvoir à Bernadette BOCCON, Thomas RAINER

Date de convocation: 05 avril 2024

Secrétaire de séance: Damien BORNENS

Ouverture de séance : 19H30

Clôture de séance : 21h50

L'ordre du jour proposé était le suivant :

- Compte de gestion 2023 budget commune et annexe eau
- Compte administratif 2023 budget commune et annexe eau
- Budget primitif 2024 commune et annexe eau
- Vote RPQS
- Vote des taxes
- Délibération convention étude structure par le SYANE
- Questions diverses

Le Conseil adopte le procès-verbal du 27 mars 2024.

DELIBERATION ETUDE STRUCTURE PAR LE SYANE

Le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique (SYANE) de la Haute-Savoie réalise, pour le compte des communes de son périmètre d'intervention, des études de faisabilité pour le développement d'installations solaires photovoltaïques. Afin de poursuivre la démarche engagée en 2023, la commune propose de mandater le SYANE, au titre de son programme 2024, en vue de la réalisation d'une étude de structure portant sur le bâtiment technique. Cette étude permettra de vérifier que la toiture du bâtiment est adaptée aux contraintes d'installation des panneaux photovoltaïques. Elle permettra également d'identifier les contraintes techniques et réglementaires de l'installation, de proposer une solution technique adaptée, d'en présenter l'analyse économique et de donner des indications concernant la planification du projet. Dans le cadre de son intervention, le SYANE propose un plan de financement qui est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Cela étant exposé, Vu le plan de financement établi par le SYANE, Considérant que la réalisation d'une étude de structure permettra de confirmer la faisabilité du projet d'installation solaire photovoltaïque sur le site de la pisciculture, ce projet étant cohérent avec la politique menée par la Ville en matière de transition écologique, Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,
DÉCIDE :

Compte administratif compte de gestion 2023 eau

Le conseil Municipal vote (13 pour) le compte de gestion établi par la perception de Rumilly, comptable de la commune, conforme au compte administratif de la commune.

Affection du résultat 13 pour

Le conseil Municipal vote (12 pour) le compte administratif, Madame Le Maire n'a pas le droit de voter son compte administratif arrêté comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 74 587.40 €	G 92 344.67 €	17 757.27 €
	Section d'investissement	-----B 42 691.77 €	H 86 191.37 €	43 499.60 €
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2023	Report en section d'exploitation (002)	C 0.00 (si déficit)	I 0.00 € (si excédent)	
	Report en section D'investissement (001)	D 0.00 € (si déficit)	27 336.66 € (si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		117 279.17 € = A+B+C+D	205 872.70 € =G+H+I+H	88 593.53 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2024	Section d'exploitation	E 0.00	K 0.00	
	Section d'investissement	F 182 402.60 €	L 0.00 €	
	TOTAL des Restes à Réaliser à reporter en 2024	E+F 182 402.60 €	=K+L 0.00 €	
RESULTAT CUMULÉ	Section d'exploitation	= A+C+E 74 587.40 €	=G+I+K 92 344.67€	17 757.27 €
	Section d'investissement	= B+D+F 225 094.37 €	=H+J+L 113 528.03€	70 836.26 €
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 299 681.77 €	=G+H+I+J+K+L 205 872.70 €	- 93 809.07€

Le Conseil vote à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2024 CHALLONGES

Après présentation du budget par chapitre, le conseil municipal vote 13 pour, le budget communal pour l'année 2024 comme suit :

Dépenses de fonctionnement = Recettes de fonctionnement = **993 093.61 €**
 Dépenses d'investissement = Recettes d'investissement = **1 018 350.00 €**

Le conseil vote à l'unanimité

Questions diverses

Les parcours du cœur auront lieu le 05 mai de 9h30 à 14h30. L'association aimerait disposer d'une salle pour ces quelques heures.

Le conseil accorde le prêt à titre gracieux de la salle Colombier

- Zone humide: le marais situé au lieu-dit « Sur les Crêts », est inscrit comme zone humide prioritaire au sein du contrat de milieux des Usses.

Nous avons rencontré en 2022 Syr'Usses pour évoquer les opportunités de restauration de ce marais. Suite à l'animation foncière réalisée par Syr'Usses sur ce site et l'obtention des autorisations des propriétaires concernés pour mener ces travaux, il est envisagé de les réaliser dans le courant de l'année 2024.

A cet effet, Madame La Maire rencontrera Syr'usses le 22 avril pour une présentation des travaux projetés, et discuter également des possibilités de réhausse d'un drain qui traverse le chemin rural situé à l'ouest du marais.

- Les descriptifs concernant les travaux du local technique communal sont en cours et une réunion de mise au point du planning, des marchés, etc... est programmée.

- Madame Boccon tient à souligner que de nombreux déchets jalonnent régulièrement le chemin de la Louise, notamment après les sorties d'école. Le ramassage de printemps aura lieu le 13 avril et tous les habitants sont invités à y participer et à faire en sorte que la commune reste propre après.

Le Secrétaire
Damien BORNENS



La Maire de Challonges
Sophie COLAS

